RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: C34B5A75-2724-40B1-9EE6-85202E2BD7CE

CLAIRE MORON CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 1 770 200 euros
Siège social : 120, rue des Castagnoles
26750 GENISSIEUX
791 431 851 RCS ROMANS

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente juin à dix heures trente,

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre de chaque année au lieu et place du 31 décembre.

L'exercice social en cours, ouvert le 1er janvier 2025, sera en conséquence clos le 30 septembre 2025 au lieu et place du 31 décembre 2025 et aura ainsi une durée exceptionnelle de 9 mois.

SIXIEME DECISION

L'associé unique décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 14 des statuts comme il suit :

« ***ARTICLE 14 – EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX*** » - Le premier alinéa de cet article est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« L'exercice social commence le 1er octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

Plus rien n'étant à délibérer de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clos et signé, après lecture, par l'associé unique également gérante, par signature électronique avec la plateforme DOCUSIGN.

[redacted]

DocuSigned by:
[redacted]
AAC509D1426F4BF...